

**Public**

Tout Public

**Prérequis**

Avoir  
participé au  
module 1

**Durée**

14 heures

**Prix**

Selon devis

## Objectifs

- Identifier les impacts de la réglementation VHSS sur sa structure et ses obligations en fonction de son rôle dans l'organisation (droits et devoirs)
- Identifier les rôles et le champ de responsabilités des différents acteurs dans son organisation : encadrement de proximité, collaborateurs, référents..
- Définir des pistes d'actions concrètes pour lutter contre ces comportements dans la diversité des situations de VHSS identifiées (ex. désigner un référent, formation de formateur, action de sensibilisation, plan de communication..)
- Déterminer et mettre en oeuvre un dispositif de suivi et d'évaluation des actions menées (accompagnement des victimes, actions de prévention, baromètre social..)
- Mobiliser et engager de manière pérenne les collaborateurs dans la démarche

MAJ : juin 2025



# Module 3: Mettre en œuvre un plan d'action et évaluer ses effets au sein de sa structure

## Programme

### JOUR 1

#### Savoir se prémunir de comportements déplacés dans le cadre professionnel

- Connaître les différentes formes de sexisme
- Différencier sexisme, harcèlement et agression
- Identifier des situations se référant à des propos sexistes en milieu professionnelle
- Comprendre et adopter une attitude respectueuse et professionnelle

#### Adopter une attitude assertive et professionnelle en toute circonstance

- Oser s'affirmer face aux situations délicates et personnes « hostiles »
- Acquérir les réflexes de base pour une communication constructives de prévention

#### Le cadre législatif

- Définition des formes de violences sexuelles et sexistes
- Les éléments constitutifs des VHSS au niveau juridique.
- Les obligations de l'employeur et des cadres dirigeants
- Le rôle des représentants du personnel, des organisations syndicales, de l'inspection et de la médecine du travail.
- Le choix des procédures de sanctions
- Les procédure judiciaires et extra-judiciaire
- La charge de la preuve en fonction du droit appliqué

# Modalités d'évaluation :

Questionnaire de satisfaction  
Evaluation des acquis de formation

## Livrables

Support de formation  
Attestation de fin de formation

## Modalités d'accès :

Intra ou inter entreprise  
Nous contacter par mail ou par  
téléphone

## Délais d'accès :

1 mois

## Contact :

**Clément Pinet**  
Service formation  
formation@cform.fr

## Accessibilité :

Pour les personnes en situation de  
handicap, vous pouvez contacter,  
**Clément Pinet, référent handicap**  
c.pinet@cform.fr  
0692 66 91 90



### JOUR 2

#### Réglementation, obligations

- Apprendre à utiliser la réglementation et obligations en termes de prévention et de lutte contre les VHSS
- Utilisation des leviers d'actions de prévention

Travail Intersession :

Un travail sera demandé entre les deux sessions afin de favoriser l'appropriation et l'opérationnalité des contenus vus en formation

### JOUR 3

#### Élaboration d'un plan d'action de prévention au sein de son organisation

- Identification et planification d'un plan d'action, des outils à privilégier
- Co-Construction d'un plan d'action avec le/ la formateur

## Méthodologie

Groupe de 5 à 10 personnes.

Une formation interactive basée sur des échanges entre le formateur et les participants pour une formation « sur mesure » et adaptée au terrain. Alternance d'exposés, questions-réponses, exercices et mises en situation.